

LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROJET

1. Le SDMIS au cœur du dispositif de sécurité civile

Conforter la place du SDMIS dans la mise en œuvre de la réponse de sécurité civile

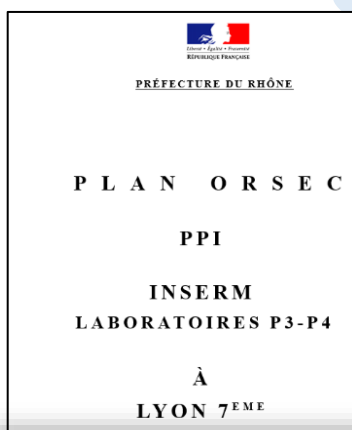
La place des services d'incendie et de secours dans la réponse de sécurité civile est notamment fondée par deux articles législatifs :

- L'article L721-2 du code de la sécurité intérieure qui dispose que « *les missions de sécurité civile sont assurées principalement par les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires des services d'incendie et de secours ainsi que par les personnels des services de l'État et les militaires des unités qui en sont investis à titre permanent* ».
- L'article L1424-2 du code général des collectivités territoriales relatif à leurs missions : « *Les services d'incendie et de secours sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Ils concourent, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence* ».

Par ailleurs, sous l'autorité du directeur des opérations de secours, la fonction de commandant des opérations de secours (articles L1424-4 et R1424-43 du CGCT) légitime le rôle du SDMIS dans les domaines de la prévention et de l'évaluation des risques de sécurité civile, de la préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours, de la protection des personnes, des biens et de l'environnement et des secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi que leur évacuation.

Dès lors, il convient de :

- **Consolider les missions de planification opérationnelle**, notamment dans le cadre de l'élaboration et du suivi des plans ORSEC confiés au SDMIS par le préfet et lors de l'organisation des exercices de sécurité civile en lien avec les services préfectoraux.



- **Affirmer le rôle d'expertise du SDMIS dans la mise en œuvre de la réforme de la défense extérieure contre l'incendie (DECI).**
- **Consolider les missions de prévention des risques**, notamment la gestion du fichier départemental des ERP/IGH et la présidence, pour le compte du préfet, de la sous-commission départementale de sécurité des ERP/IGH.



Parc Olympique Lyonnais



Tour Incity



**Aéroport international de
Lyon-Saint-Exupéry**



Zone commerciale de la Part-Dieu



Musée des Confluences

- **Conforter le positionnement du SDMIS comme acteur majeur de l'expertise et de la réponse nucléaire, radiologique, biologique, chimique et explosif (NRBC-E), aux niveaux départemental, zonal et national :**

- En mettant en œuvre la dotation par l'État d'un des cinq véhicules de détection d'identification et de prélèvement (VDIP) assurant la couverture nationale.



- En consolidant la participation active du SDMIS à la politique de formation et d'entraînements au risque NRBC-E relevant du centre d'entraînement zonal (CEZ) NRBC-E placé l'autorité du préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est.

- **Optimiser et pérenniser la mise en œuvre des dotations de l'État pour faire face à la menace :**

- unité mobile de décontamination (UMD),
- lots point de rassemblement des victimes (PRV) composés notamment d'antidotes,
- portiques de détection radiologique,
- cône de déminage
- ...



Cône de déminage



Unité mobile de décontamination



Portiques de détection radiologiques

- **Confirmer notre capacité à mettre en œuvre un poste de commandement opérationnel (PCO) interservices pour le compte du directeur des opérations de secours (DOS).**

Dans le cadre de la gestion d'une opération de secours importante, et notamment lorsqu'un plan ORSEC est activé par le préfet, l'organisation des structures de commandement est un élément déterminant pour la coordination interservices.

Le centre opérationnel départemental (COD) est mis en place en préfecture.

Le PCO est activé au plus près de l'événement. Placé sous l'autorité du DOS, le PCO permet de mobiliser l'ensemble des acteurs concourant à la gestion d'une opération de secours.

Le SDMIS projette sur le terrain une « berce PCO interservices » et met en œuvre les outils de communication avec les autres structures de commandement.



2. Le SDMIS au cœur des territoires

Le modèle français de sécurité civile repose sur un juste équilibre entre différents acteurs qui concourent à la protection des populations : l'Etat, garant de la sécurité nationale, les collectivités territoriales, les citoyens et les acteurs de sécurité civile ; au premier rang d'entre eux, les sapeurs-pompiers professionnels et les sapeurs-pompiers volontaires.

La conjugaison de ces forces participe du bon fonctionnement d'un système cohérent, ancré dans les territoires, portés par eux et à leur profit.

Au cœur de ce modèle, les services d'incendie et de secours représentent le socle d'une réponse pérenne et fiable.

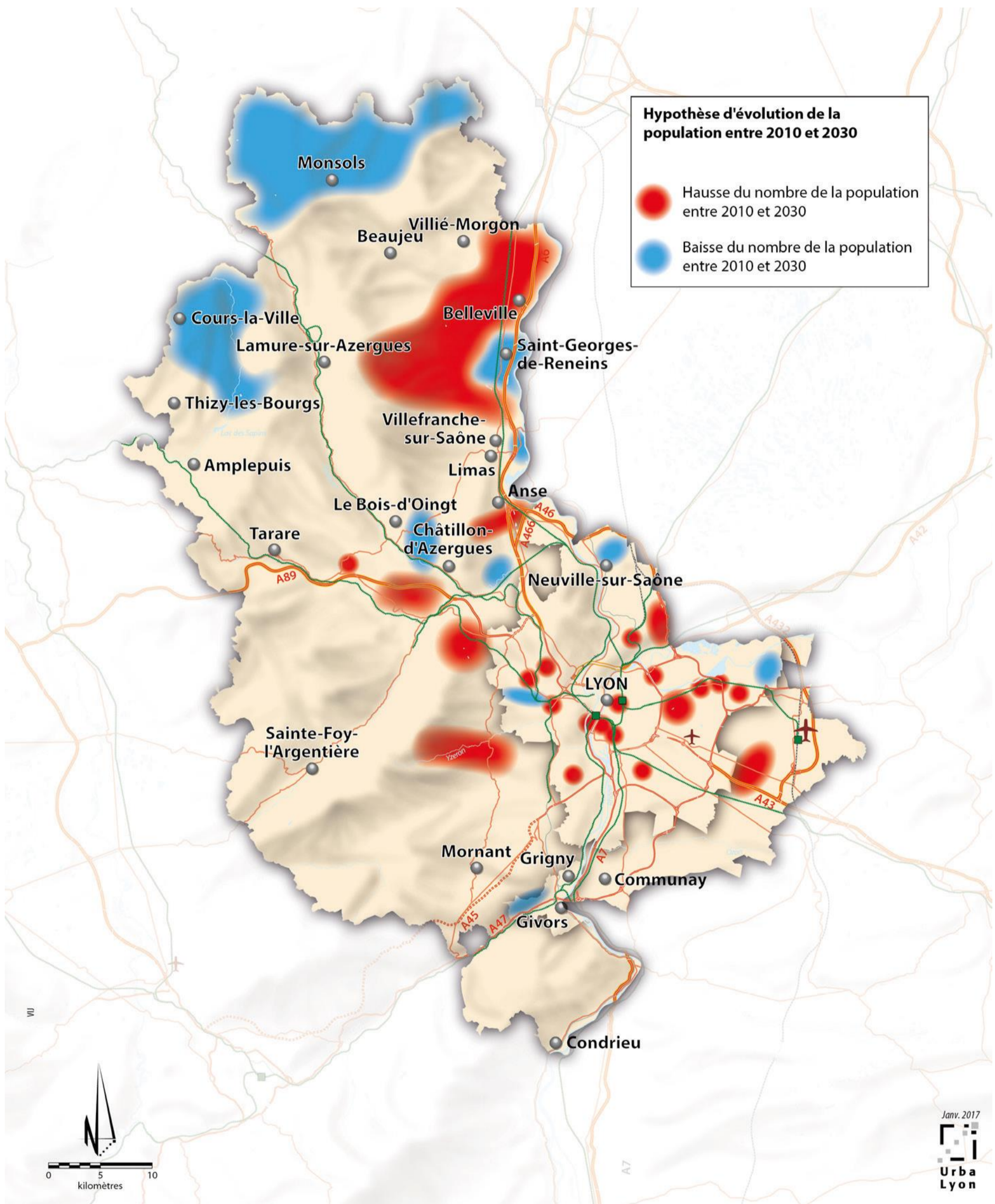
Ils offrent une réponse de couverture pour les risques courants, les risques complexes et les effets des menaces, portée par un maillage territorial porté par des casernes dimensionnées pour permettre l'acquisition de compétences et suffisamment nombreuses pour offrir une réponse de proximité satisfaisante.

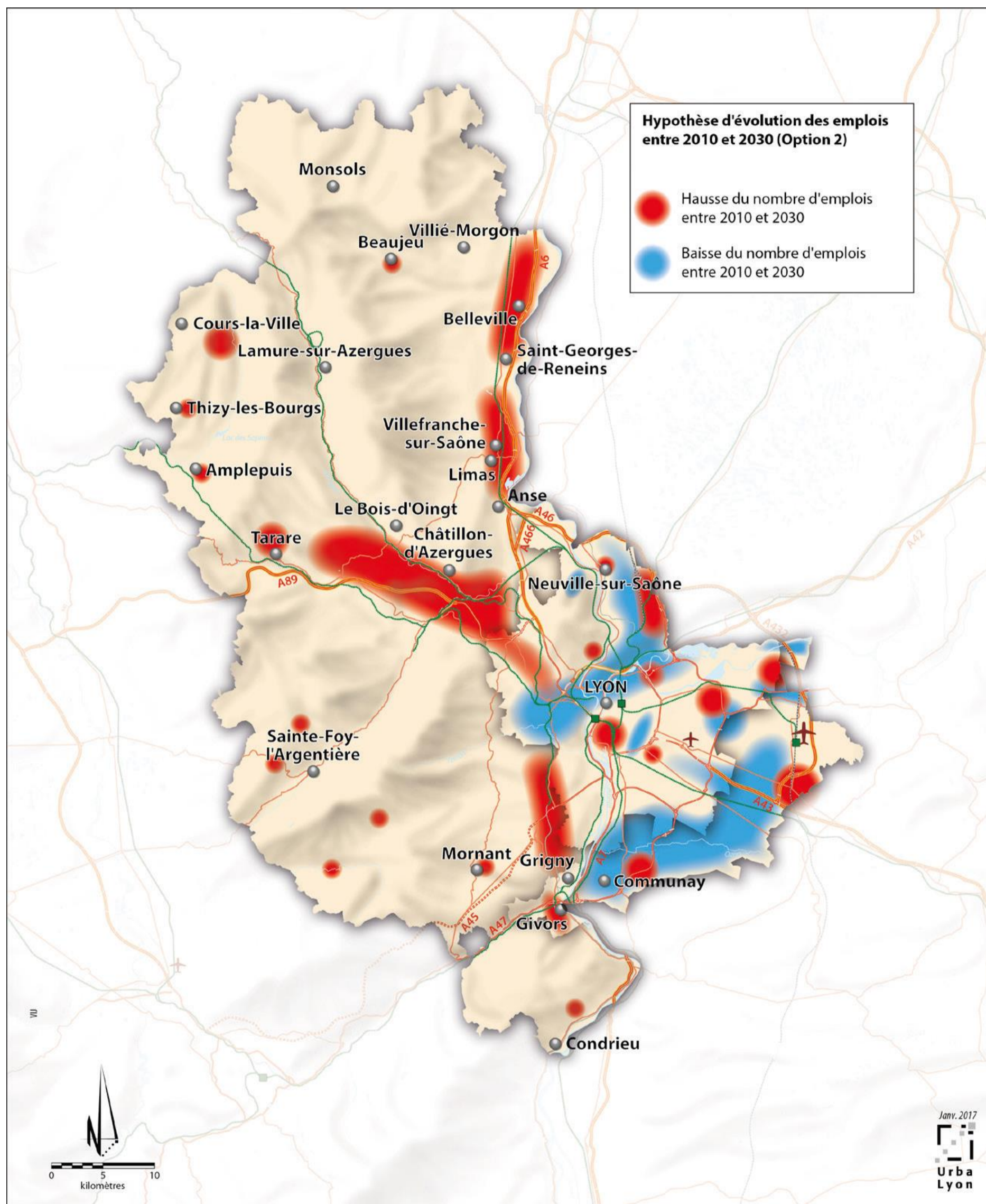
Le maillage territorial des casernes, issu de la programmation pluriannuelle immobilière en cours de réalisation, gouverne une couverture pertinente de notre territoire.

Pour autant, véritable carrefour européen, notre territoire, dynamique, moderne et attractif est susceptible d'évolution. Le SDMIS devra être attentif au développement des espaces afin d'adapter sa réponse aux enjeux liés aux évolutions démographiques et économiques dans les années à venir.

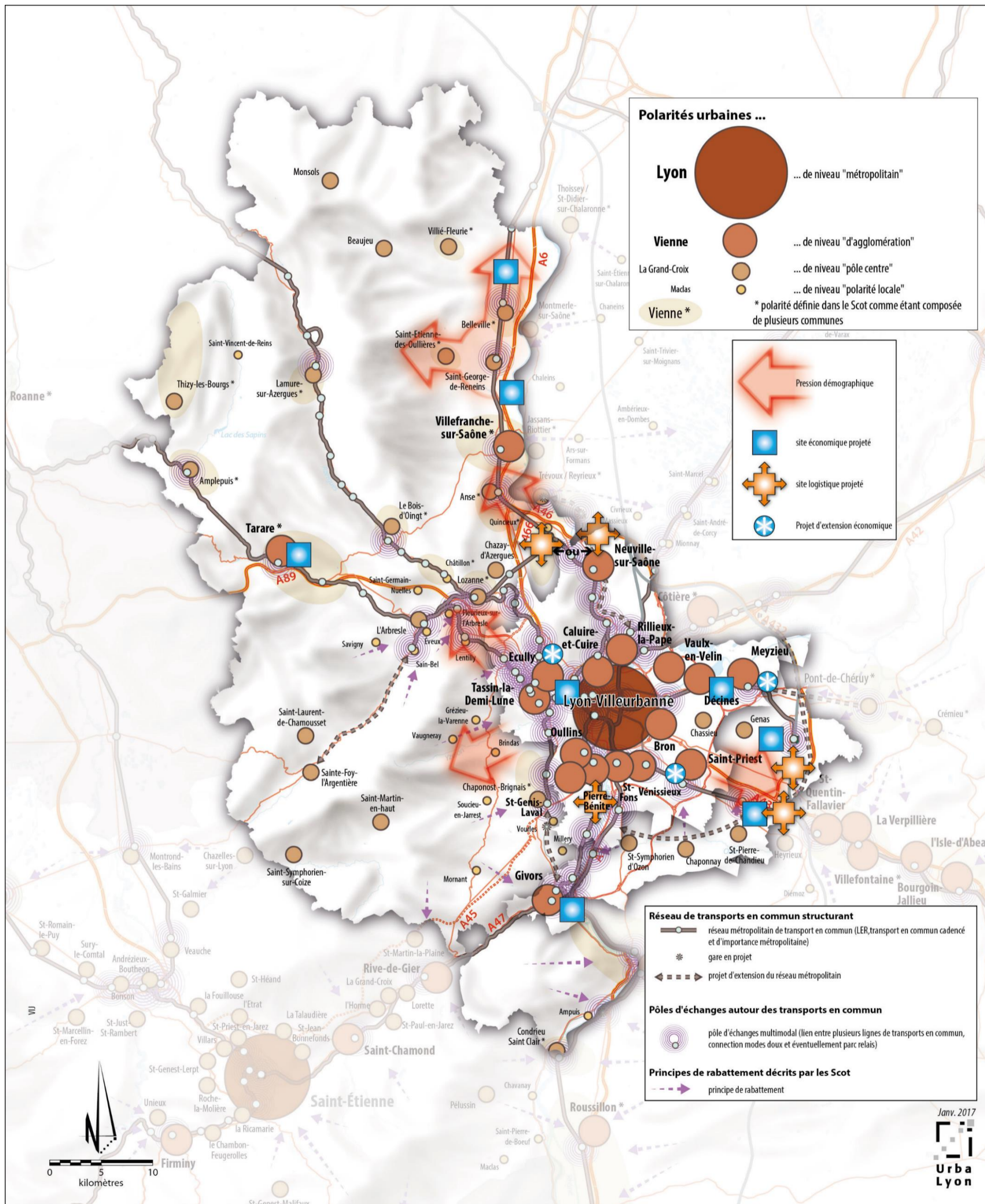
Les cartes ci-après sont issues d'une étude intitulée « regard prospectif 2030 » conduite à la demande du SDMIS par l'agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise, qui décline les principes de développement de notre territoire sur les plans démographique et économique.

Hypothèse d'évolution de la population entre 2010 et 2030





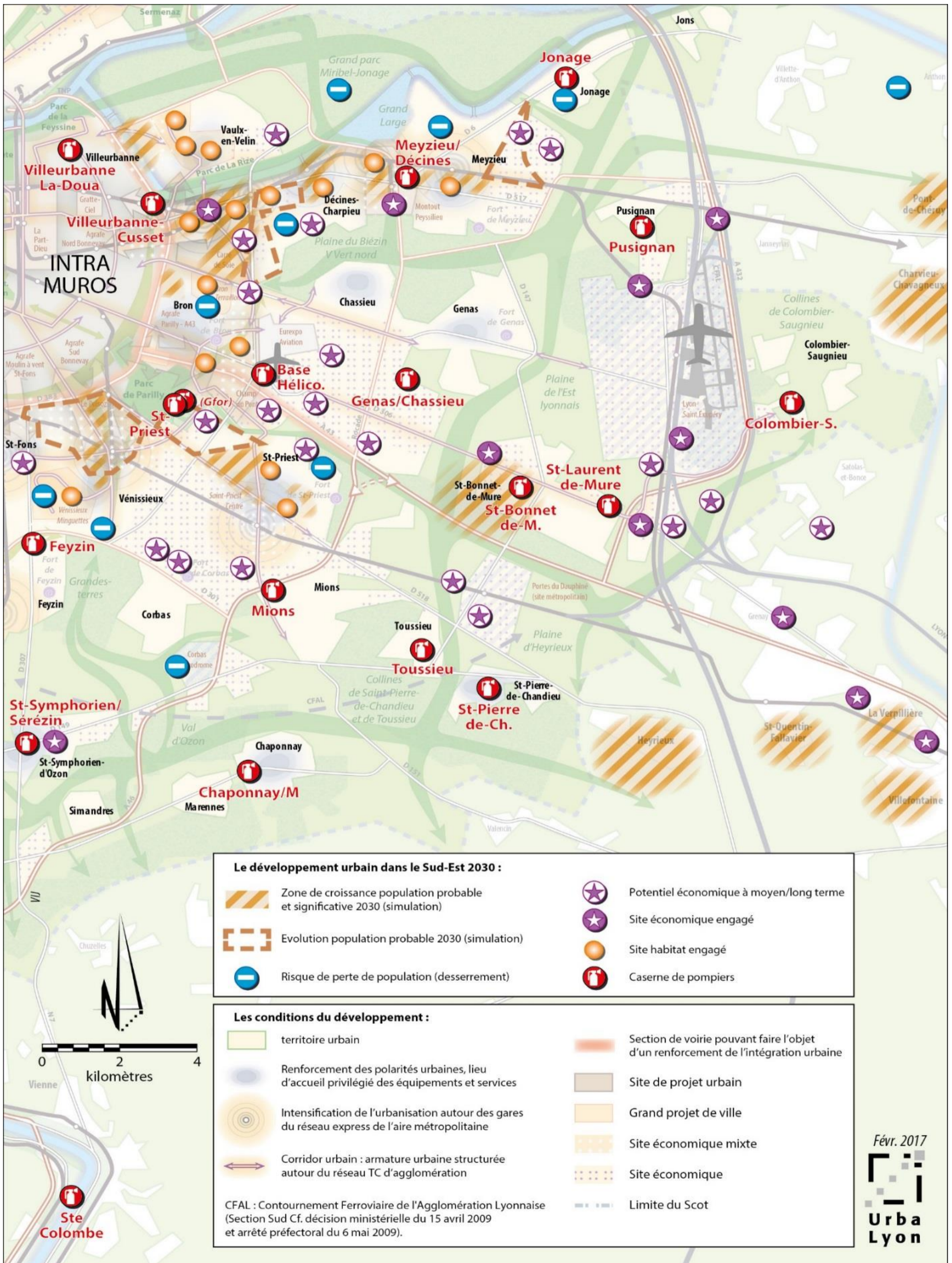
Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise
Principes de développement du territoire du Rhône
Regard prospectif 2030



Principes de développement du territoire du Rhône

Regard prospectif 2030

Zoom sur le sud-est du département



3. La sécurité des sapeurs-pompiers dans le domaine opérationnel

Le dispositif de prévention et de lutte contre les agressions.

Le SDMIS s'est engagé depuis plusieurs années dans une démarche volontariste sur ce sujet. L'enjeu de sécurité associé fait de la prévention et de la lutte contre les agressions une véritable orientation stratégique.

Plusieurs mesures ont déjà été mises en place pour prévenir et lutter contre ce phénomène. En novembre 2015, une convention signée par le SDMIS sous l'autorité du préfet, avec la direction départementale de la sécurité publique et le groupement départemental de gendarmerie a permis de définir un référentiel commun et des modes opératoires partagés en cas d'agression. Ces mesures assurent une réaction rapide et efficace en cas d'agression d'un équipage.

Chaque sapeur-pompier victime d'une agression est incité à déposer plainte et est accompagné systématiquement, 24heures/24heures, par un officier supérieur qui dépose plainte, en complément, au nom du SDMIS ;

Cet accompagnement dans l'instant se poursuit également dans le temps par un suivi individualisé pour faciliter toutes les démarches, qu'elles soient administratives, médicales ou devant les tribunaux.

Cette orientation stratégique est confirmée et doit être renforcée.

La sécurité des sapeurs-pompiers en opération de secours et durant les phases préparatoires aux opérations de secours.

- **La politique de prévention du risque routier**

Première cause nationale des accidents mortels en opération de secours, la prévention routière demeure un enjeu majeur pour le SDMIS. Il faut poursuivre les efforts entrepris, dans la sensibilisation des intervenants, le développement des procédures applicables sur le terrain mais aussi dans la coordination avec les autres services notamment sur les grands axes de circulation.

- **La prévention des accidents cardiovasculaires**

Inscrit au rang des grandes causes nationales d'accident en opération, le risque cardiovasculaire reste un thème prioritaire pour le SDMIS. Il concerne l'intégrité physique du sapeur-pompier pour la réalisation d'une opération de secours. Ce sujet concerne à la fois le suivi et l'aptitude médicale de l'agent mais passe également par l'affirmation et le renforcement du soutien sanitaire en opération.

- **La sécurité lors des opérations de secours**

L'évolution de l'environnement et du contexte des missions des sapeurs-pompiers nécessite une veille permanente pour identifier les nouveaux risques auxquels ils sont soumis. L'objectif de cette étape préalable est de développer des réponses préventives adaptées et intégrées dans les processus opérationnels. En complément de ce dispositif de prévention, le soutien sanitaire en opération, lors d'interventions importantes ou particulières, demeure une réponse indispensable pour préserver la santé du sapeur-pompier ainsi que le suivi post opérationnel notamment vis-à-vis des risques psycho-sociaux.

- **La sécurité lors des phases préparatoires à l'opération de secours**

Toute activité préparatoire, que ce soit de la formation, des exercices ou des manœuvres, constitue une source potentielle d'accident et entre dans la politique générale de la sécurité des sapeurs-pompiers.

Les actions de recensement et de prévention des risques sont à poursuivre dans l'ensemble de ces domaines.

4. La qualité et la performance globale dans le domaine opérationnel

Qu'ils soient territoriaux, nationaux ou internationaux, les contraintes et les enjeux, notamment financiers, conduisent les institutions, les collectivités territoriales, les établissements publics... à rechercher plus d'efficacité sans qu'une logique de moyens y soit systématiquement associée.

Sur le territoire national, et notamment dans le domaine opérationnel, les services d'incendie et de secours n'échappent pas à l'ambiance générale et participent chacun de leur côté à cette démarche de recherche d'efficacité en poursuivant un objectif de qualité.

Dès lors, en l'absence de coordination, nombre de bonnes idées et de bonnes pratiques ont été élaborées dans chaque SDIS sans véritable partage.

Dans un objectif d'amélioration collective et résolument engagé dans une démarche de qualité et de performance, le SDMIS participe depuis 2012 à une expérimentation nationale d'amélioration continue portée par le CNFPT, avec notamment le concours de l'AFNOR, de l'ENSOSP et de la DGSCGC³.

L'Europe, qui encourage les fonctions publiques à s'autoévaluer, propose un modèle : « *l'European Foundation for Quality Management (EFQM)* », dont une adaptation a été proposée aux collectivités locales : le *Common Assessment Framework (CAF)* ou « cadre d'auto-évaluation ».

C'est la méthode CAF qui a été le support de cette démarche désormais consolidée et ayant vocation à être partagée par un grand nombre de SDIS et demain, de collectivités territoriales.

La recherche de la performance s'applique également à la qualité opérationnelle qui entre pleinement dans le champ de cette démarche. Le SACR est l'occasion d'affirmer la recherche de qualité opérationnelle comme un axe stratégique, notamment par la mise en œuvre de la méthode CAF.

³ CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale, AFNOR : Association Française de de NORmalisation, ENSOSP : École Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers, DGSCGC : Direction Générale de de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises.

5. La résilience du SDMIS

Pour une organisation, la résilience se définit comme la capacité à résister aux chocs tout en poursuivant son activité et à s'adapter en permanence aux risques auxquels elle est exposée.

À cet égard, une structure conçue pour répondre aux urgences est plutôt mieux préparée qu'une autre à l'objectif de résilience en raison des perturbations auxquelles elle doit faire face au quotidien. Toutefois, il convient de lutter contre tout excès de confiance.

Contribuant à la sécurité du territoire, les services d'incendie et de secours, participent par leur action à la résilience de notre Nation et sont, à certains égards, essentiels à celle-ci. Dès lors, il est primordial qu'ils soient particulièrement résilients pour leur fonctionnement propre.

Plus qu'un autre, compte tenu de sa capacité opérationnelle, le SDMIS doit pouvoir, en toutes circonstances, et notamment lors d'une crise majeure apporter une réponse adaptée et garantir la continuité de l'exécution de ses missions. Les autorités comme nos concitoyens doivent pouvoir compter sur cette continuité de service inscrite dans la durée.

Face aux menaces émergentes, complexes et protéiformes, une crise majeure pourrait affecter le niveau et la qualité de la réponse de l'établissement public dans ses obligations de service à la population, mais aussi atteindre son environnement technique, ses ressources humaines et son organisation.

Dès lors, le renforcement de la résilience du SDMIS passe par un dispositif global de gestion des crises permettant de conduire les actions nécessaires et, si la situation l'exige, de mettre en œuvre de manière concomitante les plans de continuité d'activités associés.

Ce dispositif doit s'articuler autour de trois étapes :

- Réaliser un diagnostic de l'organisation pour identifier les processus à maintenir en situation dégradée ;
- Établir une cartographie des risques, prenant en compte les vulnérabilités essentielles du SDMIS ;
- Définir et mettre en œuvre les actions de gestion de crise et les différents plans de continuité d'activités prioritaires.